

*Dédié
au Sénat
et à la Chambre des Communes
de la
République d'Haïti*

ANTENOR FIRMIN

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Anténor Firmin est né au Cap Haïtien le 18 octobre 1850. Il est mort en exil, en 1911, à l'île de St Thomas.

Au cours de sa longue existence, Firmin a exercé, 40 ans durant, sur son pays et sur le monde noir une influence extraordinaire, au point d'être considéré, non sans raison, comme l'ancêtre de la négritude.

Il a fait de bonnes études classiques dans sa ville natale et commença très jeune (17 ans) à travailler pour gagner sa vie, tout en continuant à s'instruire. Il sera d'ailleurs, toute son existence un éternel étudiant..

Il tâta dans son jeune âge de tous les métiers : instituteur, employé de douane, comptable dans une maison de commerce étrangère, agent percepteur de la commune, professeur de français, de latin, de grec au collège privé Nelson Desroches. A cette époque, il est déjà apprécié comme polyglotte. Il parle couramment, outre le français, l'espagnol, l'anglais et l'allemand.

A 25 ans, il se jette dans la bataille politique en ralliant le parti Libéral de Boyer Bazelaïs et d'Edmond Paul. Journaliste, il fonde LE MESSAGER DU NORD. En 1879, sous la bannière de son parti, il

est un candidat malheureux à la députation aux élections législatives.

A l'avènement à la présidence d'Haïti de Salomon, chef du parti National., il laisse le pays, (1883), pour Caracas (Vénézuela), séjourne un certain temps à l'île de St Thomas (Antilles) avant de se fixer à Paris (France) 1884 .

Sa réputation d'intellectuel de belle eau l'a précédé dans la capitale française. La même année, patronné par Louis-Joseph Janvier, il est reçu comme membre de la Société d'Anthropologie de Paris.. Il lit Gobineau (De l'Inégalité des Races Humaines) et autres théories racistes qui avaient cours à l'époque . Il est choqué. Il se met au travail, et l'année suivante, 1885 , publie son maître ouvrage: de 650 pages : DE L'EGALITE DES RACES HUMAINES qui reçoit un accueil plus que favorable dans le monde scientifique de l'Europe.

C'était le point de départ d'une brillante carrière littéraire, scientifique diplomatique et politique.

Ministre des Finances et des Relations Extérieures de F.Hippolyte (1889) puis de Tirésias S.Sam (1898), Ministre d'Haïti à Paris, Député des Gonaïves (1902), Candidat malheureux à la présidence (1902) en face de Nord Alxis, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire d'Haïti à la Havane (1910) et à Londres (1911), Firmin mène une vie littéraire et scientifique intense tout en profitant de ses nombreux exils (1891,1898,1902,1911) pour publier son œuvre :

SON ŒUVRE : De l'Egalité des Races Humaines (1885) – Une défense (1892)-Monsieur Roosevelt, Président des Etats-Unis et la République d'Haïti (1905) – Les Lettres de St Thomas (1910) - L'Effort dans le Mal (1911)

C'est l'histoire de son dernier exil qu'il raconte dans L'EFFORT DANS LE MAL Dans cet opuscule le lecteur lira non sans un pincement de cœur les tribulations qui ont endeuillé les derniers jours d'un grand homme incompris et maltraité par un pouvoir ombrageux.. Ce texte, le plus court qu'il ait produit est son dernier. Son testament politique. Il meurt la même année.

Comme chez D.Delorme ou Ls.J.Janvier, on peut retrouver dans les œuvres d'Anténor Firmin des tendances essentielles : la défense d'Haïti et de la Race Noire, l'organisation politique, économique, sociale et administrative d'Haïti et des écrits polémiques.

Anténor Firmin est un patriote qui se refuse à toutes compromission allant à l'encontre des principes qui gouvernent sa vie d'homme et de citoyen. Son œuvre porte témoignage sur son époque et sur l'intellectuel probe et honnête qu'il fut. Il demeure un modèle pour la jeunesse de tous les temps et l'une des plus grandes figures du 19^e siècle haïtien.

(Editions Fardin)

AVANT – PROPOS

Jusqu'au moment du tirage de cet opuscule, le Gouvernement haïtien ne m'a pas payé un centime sur environ six mille dollars qui me sont dûs pour mes indemnités, frais de location, etc., afférents aux mois de juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1910. M. Eberle Firmin, révoqué, n'a rien reçu, non plus, de ce qui lui est dû pour les même mois, en qualité de Secrétaire de la Légation d'Haïti à Londres...

Avec le système de despotisme qui règne actuellement en Haïti, il est certain que les moyens les plus illégaux seront employés pour empêcher que ma voix ne soit entendue par le peuple.

Aussi bien, je publie cet opuscule non seulement pour la nation haïtienne, mais encore pour l'étranger, surtout pour mes créanciers européens qui y verront que ce n'est pas ma faute, si je n'ai pu leur payer jusqu'ici des valeurs que

j'aie dépensées au service du Gouvernement du général Simon, surtout la Cour de St James qui verra quel cas fait d'elle le Gouvernement de Port-au-Prince, quand il lui envoie des ministres plénipotentiaires dans le dessein d'un malhonnête châtiment plutôt que d'une enviable distinction.

Haïti est assez abaissee par la tyrannie pour ne point ressentir le mépris qu'attire sur elle son Gouvernement, en sacrifiant la dignité nationale à de machiavéliques combinaisons; mais à l'étranger, dans les cercles diplomatiques, dans le monde financier, au Protocole des Ministères des Affaires Etrangères, on saura, ce que pèsent des lettres de créance signées du général Simon.

Cela me suffit.

L'effort dans le mal

En prenant congé du Président Simon, le dimanche, 7 février 1910, avant de partir pour la Havane en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, je prononçai (1) quelques paroles substantielles et claires, qui furent entendues par un nombreux auditoire et reproduites dans «Le Nouvelliste». Je soulignai ce point qu'en acceptant un poste de Ministre d'Haïti à l'étranger, j'avais du même coup cessé de compter comme membre d'un parti politique quelconque, étant le représentant du pays entier, c'est-à-dire de l'ensemble des Haïtiens. C'était m'engager à ne point m'occuper de la politique militante, tout le temps que durera ma mission diplomatique. Je me suis constamment

(1) Le lecteur est prié d'excuser les fautes d'accentuation que contient cette brochure, à cause du manque de caractères français dans les imprimeries de Puerto Rico.(Note de la première édition.)

renfermé dans cet honnête programme. Cependant Son Excellence, habituée à dire si souvent la vérité, ne put croire à ma sincérité.

Je ne tardai pas à m'en apercevoir et je me convainquis bientôt de la nécessité d'étudier plus soucieusement mes attitudes de diplomate avec le gouvernement que je représentais qu'avec celui auprès duquel j'étais accrédité, afin de ne donner aucun prétexte à des suspicions ridicules, susceptibles toutefois de nuire à mes amis en Haïti, malgré leur conduite irréprochable et leurs sincères dispositions de se grouper autour d'un chef d'Etat dont le pouvoir, malgré tout, est issu du mouvement du 4 novembre 1908, qui n'obtint l'adhésion spontanée du Pays que sur la foi du programme tracé dans la remarquable Proclamation du Comité révolutionnaire des Cayes.

Mille particularités venaient chaque jour me faire sentir que ma circonspection et mon désintéressement systématique de tout ce qui se disait ou s'écrivait en Haïti ne servaient de rien pour désarmer une malheureuse prévention. Il m'a fallu un soin et un tact incessants, pour continuer à jouir de la considération du Gouvernement cubain, quand

le manque de confiance du Gouvernement haïtien en moi n'était un secret pour personne. Mais j'y parvins surtout par l'estime personnelle dont je fus généralement entouré.

Ministre d'Haïti, ayant besoin de garder, au nom de la dignité nationale, un prestige dont tout agent diplomatique doit être revêtu, je fus exposé à des critiques aussi virulentes qu'injustes. Le Gouvernement de Port-au-Prince ne reconnut la liberté de la Presse, que dans les excès de calomnies auxquels je fus en butte. Par contre, toutes les fois qu'un journaliste bienveillant essayait de jeter une note discordante dans ce concert de mensonges et de haine, il était directement ou indirectement menacé et même frappé.

Un cas des plus caractéristiques.

Il me semble que des propagandes plus ou moins retentissantes circulaient en Haïti, au sujet de ma santé ou de ma posture dans le Corpsdiplomatique de la Havane. M. Arthur Bonnefil, directeur du «Télégraphe», inséra la note suivante dans son journal du 29 janvier 1910:

« Les dernières nouvelles de la Havane nous permettent d'annoncer à tous que notre Eminent compatriote et représentant d'Haïti à Cuba, M. Anténor Firmin, est en parfaite santé et fait honneur à la République d'Haïti comme son envoyé Extraordinaire.

Il n'a jamais cessé de prêcher la paix dans l'intérêt général; mais on ne saurait l'empêcher de souhaiter de voir à la tête du pays après le septennat du Général Simon, l'homme que toute une République vénère.

Kon Vincu.

Sans doute, en politique, était-il intempestif c'est-à-dire prématûré, de parler de la succession présidentielle du Général Simon. Cependant, en matière journalistique, il n'y avait là rien d'exorbitant. M. Bonnefil désirait peut-être lancer un pétard de nature à attirer les regards sur son journal et c'était, de sa part, un droit indiscutable. D'ailleurs il s'était écoulé un grand laps de temps que je ne l'avais entretenu ni personnellement ni par correspondance. A mon retour à Port-au-Prince, en décembre 1908, cet intéressant concitoyen ne me

donna signe de vie que par l'envoi postal de trois cartes d'invitation à une «Grande Soirée Récréative» qu'il offrait à l'Hôtel Morsch, *en l'honneur du Président Simon.*

Hé bien, le gouvernement, agacé de voir émettre dans un journal haïtien une note favorable à un de ses représentants à l'étranger, entra dans une grande colère. M. Bonnefil fut emprisonné et dut prendre le chemin de l'exil, après un *communiqué comminatoire* du Ministre de l'Intérieur, M. Jérémie, dont voici la teneur:

Secrétairerie d'Etat de l'Intérieur COMMUNIQUE

«Le Journal Le Télégraphe du 29 janvier No. 55, contient une note qui rappelle la candidature de M. Firmin à la présidence de la République.

«Le Département de l'Intérieur considère cette note comme une provocation à l'adresse des partis politiques dont l'ardeur s'est apaisée après huit années de luttes souvent sanglantes. Il

n'acceptera pas qu'à la faveur des garanties offertes par le Gouvernement actuel, on vienne agiter le pays par une campagne prématurée.

«La Constitution consacre la liberté de la presse, elle dit comment doivent être jugés les délits politiques commis par la voie de la presse; mais elle laisse aussi au Pouvoir Exécutif le soin de maintenir l'ordre et la paix publique».

Pourtant, tous les articles écrits contre M. Firmin avec un parti pris révoltant ne paraissaient point, aux yeux de M. Jérémie, «des provocations à l'adresse des partis politiques». Les journalistes qui les écrivaient ne paraîtront coupables que le jour où ils auront fait allusion à sa personne. Alors ils seront emprisonnés, comme l'a été M. Bonnefil, et ils en sortira enfin la fameuse interpellation du 25 octobre 1910, au Sénat de la République, où l'éloquence cicéronienne de M. Luxembourg Cauvin fut si écrasante pour une réputation de moralité politique trop longtemps usurpée!

Mais ce *communiqué* montre clairement l'horreur qu'éprouve M. Jérémie à entendre parler de la candidature de M. Firmin devenue pour lui un

cauchemar. Hélas! Il ne craint pas qu'on lui applique les réflexions suivantes tirées d'un livre amphibologique, mais bourré d'idées générales, édité à Port-au-Prince en 1905, sous le titre de «L'Effort». L'auteur que connaît si bien le Ministre de l'Intérieur, a écrit en termes exprès:

«Ceux qui veulent seuls rester debout sont jaloux du mérite des autres. Ils usent de déloyauté pour les empêcher d'acquérir de l'influence. On dit que la fin justifie les moyens, mais une fin honnête répugne à des moyens immoraux. Les procédés humiliants n'ont jamais conduit à un but louable. Ceux qui étouffent les généreuses aspirations au nom de la paix sociale ne peuvent pas dire qu'ils ont en vue cette paix; ils méditent de perpétuer leur prépondérance. Ils ne déblaient pas le terrain pour asseoir la base des libertés publiques; ils le nivellent plutôt pour asseoir leur tyrannie». (I)

Ces phrases qui se suivent sans aucun enchaînement logique ne renferment pas moins, chacune, un sens précis dont la vérité est convenu

(I) *L'effort*, page 93

de tous les esprits sensés. Elles sont autant de flagellations rubéfiantes sur la joue varioleuse du petit Fouché du Bois-Verna.

C'est en effet, une œuvre de tyrannie que celle à laquelle s'est voué M. Jérémie, toujours prêt à commettre toutes les iniquités et toutes les illégalités, sous le fallacieux prétexte de sauvegarder la paix. Toutefois le mal ne se commet jamais impunément.

C'est une des misères du despotisme que plus il sévit et plus il se sent aux abois, aux prises avec une inquiétude fébrile, qui punit tragiquement la violation de la justice et de la liberté.

Le Gouvernement, inspiré par le Ministre de l'Intérieur, ne s'arrêta pas aux communiqués intempérants. A la fin, on ne pouvait dormir tranquille à Port-au-Prince, quand on songeait que M. Firmin, - plongé dans les études qui ennoblissent le cœur, élèvent et élargissent l'esprit, - respirait l'air balsamique et vivifiant des Antilles, dans la capitale de Cuba. Cette proximité parut un danger à conjurer au plus tôt. Ainsi on pensait, en conséquence on se décida à agir, en reculant jusqu'au bord de la Tamise

la distance entre les détenteurs d'un pouvoir effréné et l'homme entiché de principes.

Par suite des entretiens catégoriques entre le Général Simon et moi, en présence de MM. Murat Claude et Edmond Sylvain, le Chef de l'Etat savait qu'il me pesait infiniment d'accepter une mission diplomatique en Europe ou même aux Etats-Unis. Cependant, sans me consulter, comme un chef militaire traite un officier en disponibilité, on m'envoya des *lettres de créance* auprès de la cour de St James, avec ordre de quitter immédiatement la Havane et de me rendre à Londres. Peut-être prévoyait-on, de ma part, un refus éclatant qui créerait le prétexte de persécuter et même de tuer quelques uns de mes amis politiques; mais je dominai ma répulsion. Après le redressement de certaines inconvenances diplomatiques du Département des Relations Extérieures, je partis pour mon nouveau poste où je fus accueilli avec empressement, en *persona grata*, entouré de tous les égards et de toutes les considérations dont jouissent les Ministres de mon grade. Sa Gracieuse Majesté, le Roi George V, étant en villégiature au Château de Balmoral, en Ecosse, je ne pus être reçu en audience spéciale. Sans attendre cette cérémonie

diplomatique, le Foreign Office me reconnut et mon nom fut porté sur sa liste officielle en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République d'Haïti. Le Roi rentra à Londres, le 11 octobre et, le 14, je fus reçu, avec l'appareil d'usage, au Château de Marlborough où j'eus l'insigne honneur de remettre mes lettres de créances à Sa Majesté Britannique. Sans nul doute, j'étais précédé, à Londres, de recommandations appréciables, monnaie du meilleur aloi, pour ouvrir toutes grandes les portes aux nouveaux diplomates.

On ne s'y attendait guère à Port-au-Prince, semble-t-il. Au contraire. Le 11 septembre 1910, le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures me lança le télégramme suivant:

«Pour affaire urgente faites savoir sans retard si votre lettre de créance a été déjà remise. Pierre André».

Après ma réponse satisfaisante, je n'eus jamais communication de cette «affaire urgente».

Mes lettres étaient non seulement examinées à la poste, mais le plus souvent détournées. Déjà,

étant à la Havane, j'avais renvoyé, pour cause de maladie, une de mes domestiques haïtiennes, Mme Vertulie Hubert, dont le nom figurait dans mon passeport diplomatique. Arrivée, à Port-au-Prince, elle fut fouillée jusqu'aux plus intimes parties. Mes lettres d'amitié ou d'affaires trouvées sur elle furent saisies et ne parvinrent point à leur destination. J'étais Ministre d'Haïti à l'étranger et chacun craignait de m'adresser la plus innocente correspondance, de peur de se compromettre et de s'exposer aux pires éventualités.

Je supportai tout, sans me départir de ma résolution de me désintéresser de la politique haïtienne; mais je ne pouvais garder la même attitude, quant à mes moyens d'existence. Contraint d'occuper un poste diplomatique, je n'eus pas à m'arrêter au fait pourtant saillant que tous mes collègues en Europe et aux Etats-Unis sont annuellement payés de 10.000 dollars, tandis que mes indemnités de Ministre plénipotentiaire à Londres n'étaient fixées qu'à 8.500. Ce qui me préoccupa, c'est que je ne recevais pas un sou de mes allocations budgétaires, tandis que mes dits collègues étaient régulièrement payés, de même que M. Janvier, chargé d'affaires ad intérim à Londres.

Ce dernier me conseilla de demander à Mess. J. P. Simmords, de Paris, qu'ils me payassent également. A ma lettre écrite en conséquence, je reçus la réponse suivante:

«Les Pettes Dalles, 9 septembre 1910.

*«Cher Monsieur le Ministre,
«Il m'eut été très agréable de vous rencontrer et je
regrette mon absence de Paris. J'y rentrerai à la fin
de ce mois.*

*«Nous sommes avisés de payer les allocations
mensuelles aux Légations, ce qui a été fait
régulièrement. Mes bureaux à Paris sont à votre
disposition pour vous donner les détails des derniers
paiements à Londres.*

*«Dans ces conditions il ne nous incombe pas
de demander les instructions à votre égard, c'est à
vous de câbler et ma maison de Port-au-Prince nous
avisera. Les instructions ne nous viennent pas
directement du gouvernement. Elles sont données
par le Bureau des Recettes à ma maison de Port-*

*au-Prince. Un cas pareil s'est présenté tout
récemment, quand on a câblé au Gouvernement et
la maison de Port-au-Prince donna l'ordre de payer.*

*Daignez accepter, cher Monsieur le Ministre,
l'expression des sentiments très distingués de votre
dévoué*

J. P. SIMMONDS.

MONSIEUR A. FIRMIN
Ministre Plénipotentiaire d'Haïti à Londres

Le jour même de la réception de cette lettre, étant à Paris, j'adressai un télégramme au Département des Relations Extérieures, pour le prier d'autoriser la maison Simmonds de me payer les mois de juin, de juillet et d'août. Je n'en reçus point de réponse et aucun ordre de payer n'a été donné, comme il en avait été fait pour d'autres collègues mieux vus par le Gouvernement.

Toutefois, je profitai de mon séjour à Paris pour consulter un spécialiste sur le mauvais état de ma gorge. Après m'avoir examiné, il me fit subir une opération de la narine droite avec des cautérisations répétées tant du nez que de la gorge. Rentré à Londres, j'eus un soulagement relatif; mais il me fallut retourner à Paris vers le milieu de novembre, tellement j'étais incommodé. Je recommençai le traitement; cependant le froid et l'humidité, avant-coureurs de l'hiver, rendaient inutiles tous les soins médicaux et je fus forcé de regagner mon poste sans une sérieuse amélioration. Là, mes incommodités et mes souffrances augmentèrent au point de me rendre l'existence intolérable. Je demandai conseil à mon médecin, qui me répondit par la lettre suivante.

Dr. Lucien DUMONT
Oreille, Nez, Gorge, Larynx
5. Place du Théâtre-Français (Paris)

Monsieur Firmin,

Dans votre lettre du 6 décembre, vous m'écrivez que votre état paraît s'aggraver. Rien d'étonnant à cela. Je vous l'ai répété pendant les deux périodes du traitement que vous avez subi chez moi. Si vous ne partez pas dans les pays chauds votre catarrhe naso-pharyngien accompagné de granulations du pharyngé et hypertrophie des cornets ne peut que s'aggraver.

Consultez un bon spécialiste de Londres et vous verrez qu'il vous fera la même recommandation. Vous comprenez qu'à distance je ne puis vous conseiller d'autres prescriptions que celles que je vous ai fait suivre à Paris.

Voyez quelqu'un, je vous en prie, et partez au plus tôt faire une cure dans le midi, en Algérie ou, si vous le pouvez, dans votre pays, au climat duquel vous êtes habitué. J'aurai le regret peut-être de ne plus vous voir; dans ces conditions, mais je pense que si vous passez à Paris, vous voudrez bien m'honorer d'une visite toute de sympathie. Après vous avoir examiné à nouveau je pourrai peut-être ajouter quelque chose à mon traitement.

Président,

Le Gouvernement ayant décidé, sans prendre mon avis, de me transporter de la légation de la Havane à celle de Londres, je me suis conformé à sa décision, afin de ne laisser aucun doute sur ma disposition à tout faire pour lui faciliter sa tâche.

Arrivé à Londres, le 15 août dernier, j'éprouvai mille difficultés pour entrer en possession des archives de la Légation, que je trouvai installée dans une petite pièce où ne peuvent se réunir à l'aise même quatre personnes. J'ai du en louer une autre plus convenable et naturellement plus coûteuse.

M. Janvier, chargé d'affaires ad interim, me communiqua une lettre de Mess. J. P. Simmonds & Co de Paris, lui annonçant un chèque pour ses indemnités de Juillet, et m'assura que les légations de Londres, de Paris et de Berlin étaient régulièrement payées par le même canal. Sur son conseil, je résolus d'aller à Paris, pour demander à la maison Simmonds de me payer également. Il me fut répondu que la Maison payait tous les agents diplomatiques du gouvernement haïtien en Europe, mais c'est la maison J. P. Simmonds de Port-au-

Prince qui reçoit et lui transmet d'ordinaire des ordres en conséquences. Je m'empressai, le 10 septembre, d'adresser au Département des Relations Extérieures la dépêche télégraphique suivante:

"Prière autoriser Simmonds me payer juin, juillet, août". (Firmin)

Au lieu de répondre à mon télégramme, le Département m'en adressa un autre du 11 septembre ainsi conçu:

"Pour affaire urgente faites savoir sans retard si votre lettre de créance a été déjà remise. Pierre André".

Par le fait de M. Janvier, je n'ai pu répondre à ce télégramme que le 19 septembre.

Dans les lettres que m'adressa le Département des Relations Extérieures, il ne m'a jamais expliqué la portée ou le but de ce télégramme du 11 septembre, qui reste pour moi un mystère jusqu'au moment où j'écris à Votre Excellence. Quant à la question de mes indemnités, sans faire

mention de mon télégramme du 10 septembre, le Département m'annonça, le 6 octobre, que son payeur n'avait pas manqué de faire le nécessaire pour leur paiement; dans une lettre subséquente, il m'annonça que je recevais incessamment mes indemnités de juin, juillet, août et septembre... Cependant pas un centime ne m'a été envoyé.

Je fus obligé, pour me maintenir, de recourir à des expédients indignes de mon caractère de ministre étranger, en émettant des billets à ordre que je fus forcé de renouveler. C'est ainsi que je dois L 345 à Londres et 6500 francs à Paris. Mais, à ma grande confusion, je remarque que ceux qui ont eu confiance en moi et m'ont fait crédit, commencent à me regarder de travers: ils ne peuvent pas comprendre qu'un Gouvernement constitué reste plus de six mois sans payer ses agents diplomatiques à l'étranger.

Pour comble d'ennuis, je souffre depuis longtemps d'une dyspepsie catarrhale compliquée d'une laryngite chronique dont les incommodités me rendent parfois l'existence fort pénible.

Ayant consulté un médecin de Paris, spécialiste des maladies du nez et de la gorge, il m'examina et trouva que j'avais un polype dans la narine droite, qui l'obstruait et rejetait dans ma gorge les mucosités des fosses nasales. Il m'opéra et me fit subir un traitement de quinze jours, sans obtenir le résultat espéré.

Quand je lui annonçai mon intention de retourner à Londres, il se récria, en me faisant observer que le climat de Paris, quoique moins humide que celui de Londres était, par la saison d'hiver, absolument contraire à ma santé et que mon état s'empirerait sûrement en cette dernière ville.

«En effet, depuis que je suis revenu ici je souffre d'une inflammation de toutes les muqueuses du nez, de la gorge et de la bouche.

Je ne respire qu'avec peine et je ne puis presque pas manger. Ayant écrit à mon médecin pour lui exposer mon cas, il m'a répondu qu'il me faut quand même regagner les pays chauds et y passer l'hiver.

«Comme je l'ai dit plus haut à Votre Excellence, j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi

pour lui donner la preuve de ma bonne volonté à lui faciliter la tâche dans toutes les mesures qu'elle croit favorables à sa politique.

Durant ma mission à Londres, et malgré mes embarras, un cas ennuyeux s'est présenté pour le Gouvernement haïtien vis-à-vis du Gouvernement britannique, j'ai mis en jeu toute mon activité et toutes mes ressources intellectuelles pour en faire sortir un résultat satisfaisant. Je suis encore prêt à tout faire, pour donner à Votre Excellence et au Pays des témoignages inéquivoques de mon patriotique dévouement; mais il y a des limites aux efforts les plus sincères et les plus persévérandts.

Sans argent, avec une santé profondément détériorée par le froid et l'humilité du climat européen, je me vois forcé de rentrer en Haïti, par le paquebot transatlantique qui partira de Bordeaux le 18 du présent mois de Décembre, et pour échapper à une maladie pouvant mettre ma vie en péril, et surtout pour me tirer des embarras pécuniaires qui portent atteinte à la dignité même de la nation que je représente ici en des conditions si humiliantes. J'ai assuré à mes créanciers que, dès mon arrivée à Port-au-Prince, le Gouvernement haïtien me mettra, au moins, en mesure de m'acquitter envers eux. Ma résolution de partir leur offre une meilleure

attitude que les promesses que je leur faisais chaque semaine, sans pouvoir tenir ma parole.

Le secrétaire de la Légation restera comme chargé d'Affaires ad interim, durant mon absence et jusqu'à nouvel ordre du Gouvernement.

Daignez agréer, Président, les assurances de mon profond respect et de mon entier dévouement.

A. FIRMIN

Craignant que, par la négligence des bureaux, ma lettre ne tardât, plus qu'il ne fallait, à arriver au Président, j'eus la précaution de la renfermer dans une deuxième enveloppe adressée à sa fille ainée avec ces quelques lignes:

«Londres, le 8 décembre 1910.

«Mademoiselle Célestina Simon,
Port-au-Prince,

«Mademoiselle,

«Je prends la liberté de me servir de votre bienveillant intermédiaire pour faire parvenir la

lettre ci-jointe à Son Excellence le Président Antoine Simon, votre bien-aimé père.

Je vous prie de m'excuser, en ne voyant dans une façon d'agir que le vif désir de m'assurer que ma lettre arrivera sans faute et sans retard à sa haute destination.

En vous en remerciant d'avance, je vous prie de présenter mes meilleures salutations à Madame Simon et d'agrérer; Mademoiselle mes salutations respectueuses et dévouées.

A. FIRMIN

*N. 2360. Certificate of posting of registered postal packet.
A. Postal packet addressed and posted here this day:
Mdlle. Célestine Simon.
Palais National – Port-au-Prince.
Post-Master's signature (or initials) R.....
Date Stamps: Victoria St. No. 30. Déc. 8, 10, W. B. C. London.*

Je quittai Londres, le 12 décembre. Le 14, allai de nouveau consulter le Dr. Dumont qui, après avoir attentivement examiné ma gorge et mon nez, me renouvela ses recommandations de partir pour climat chaud et sec. Le 17, je me dirigeai vers

Bordeaux pour m'embarquer à bord du paquebot français «Montréal» dont le départ était fixé pour le 18. Aussitôt arrivé au chef-lieu de la Gironde, je m'empressai de visiter M. Pineau, consul général d'Haïti, qui fut agréablement surpris de me voir. Comme je ne désirais pas que le Gouvernement haïtien fut, de prime abord, avisé de mon départ par un autre que moi-même, je fis déposer par un commis du consulat, dès 8 heures du matin, le télégramme suivant dont j'ai payé le coût:

*«Président,
Port-au-Prince,
Malade, rentre Haïti*

FIRMIN»

Le «Montréal» quitta le quai de Bordeaux le lendemain, le 19 décembre, à 5 heures du matin, sans que j'eusse reçu aucun avis de Port-au-Prince. D'ailleurs il y avait pour moi une telle urgence de m'éloigner du climat européen que je n'aurais jamais renoncé à mon voyage. Dès que le paquebot eut atteint la latitude des Açores, la température devenue tiède et légère me fit éprouver un soulagement qui

alla grandissant. Avant d'arriver à Saint Thomas, je me sentais assez bien, quoique obligé de me surveiller et d'exécuter minutieusement les prescriptions de mon médecin.

Le 1^{er} janvier, à cinq heures du soir, le «Montréal» jeta l'ancre dans la rade de la gentille île danoise,

Plusieurs personnes montèrent à bord. On m'annonça que, suivant les télégrammes publics, il me serait interdit de débarquer en Haïti. Je n'en voulus rien croire. Le lendemain, je descendis en ville, afin d'en avoir le cœur net. Je visitai le vice-consul d'Haïti qui me répéta la même chose, mais ne put certifier l'authenticité des dépêches télégraphiques venues de Londres ou de New York, n'ayant reçu aucune communication officielle de nature à les confirmer.

Malgré tous les conseils de m'arrêter à Saint Thomas, fort de ma conscience et incrédule aux informations données par les télégrammes publics que je considérais comme des bluffs, je résolus de continuer mon voyage jusqu'à destination, mon billet de passage étant pris pour Port-au-Prince. M.

Lagoriot, agent de la Compagnie Générale Transatlantique, avait télégraphié, dit-il pour demander des renseignements officiels et devait en informer le commandant du paquebot avant l'heure usuelle du départ, c'est-à-dire vers 9 heures du soir. On l'attendit jusqu'à 10 heures et demie. N'en ayant reçu aucun avis, le capitaine Le Breton fit lever l'ancre pour San Juan de Puerto Rico, où nous arrivâmes le lendemain, 3 janvier.

Vers midi, on allait commencer les manœuvres du départ, quand monta à bord M. Silva, agent de la Compagnie à San Juan, avec un télégramme de l'agent de Saint Thomas, lui ordonnant de me faire débarquer. Je refusai catégoriquement, en exigeant que le Gouvernement haïtien m'adressât un télégramme officiel m'avertissant que le territoire d'Haïti m'était interdit. M. Silva, pénétré de ma bonne raison, n'insista pas outre mesure, et il fut convenu que ma demande serait communiquée à Saint Thomas. Le lendemain, à 11 heures du matin, aucun nouveau télégramme n'étant reçu, le «Montréal» leva l'ancre pour Puerto Plata.

Arrivé dans ce dernier port, le 5 janvier, nous trouvâmes qu'un télégramme y attendait le commandant, de la part de l'agent de Saint Thomas, lui donnant l'ordre formel de me débarquer de gré ou de force. Je refusai aussi énergiquement que je l'avais fait dans la rade de San Juan de Puerto Rico. J'affirmai mon droit d'être reconduit à Port-au-Prince, quitte à payer mon voyage de retour, si réellement il ne m'était point permis d'y débarquer. Je déclarai que je résisterais à tout ordre de débarquer à Puerto Plata; que je répondrais à toute violence par la violence, quoique je sache bien qu'un seul homme ne peut faire tête aux soixante marins de l'équipage de «Montréal»; que j'étais enfin déterminé à n'être jeté que meurtri et garrotté dans le canot destiné à me débarquer sur la plage puerto-platéenne.

Les autres passagers assistaient, indignés et stupéfaits, à cette scène poignante. Le commandant, visiblement impressionné, n'insista pas. Il me recommanda le calme et se retira sur sa passerelle, pour consulter avec l'agent de la Compagnie à Puerto Plata. On télégraphia au consul-général de France et au Ministre d'Haïti à Santo Domingo et, enfin, au siège social de la Compagnie, à Paris. Après

deux jours de retard dans la rade de Puerto Plata, à cause de ce pénible incident, le commandant reçut l'ordre de continuer avec moi et de ne me débarquer que sur la demande du Ministre de France à Port-au-Prince.

Avant de lever l'ancre pour le Cap-Haïtien, l'état-major du bord eut communication de ce dernier télégramme. Un service de surveillance et de protection de ma personne fut soigneusement organisé. Un marin fut consigné devant la porte de ma cabine avec des instructions formelles de n'en permettre l'abord à personne. Il en fut verbalisé et je fus requis de signer, avec les officiers, la feuille du journal du bord contenant ces dispositions. Cependant le commandant me permit de rester sur la passerelle avec lui, pour ne point garder la posture d'un prisonnier. Nous entrâmes dans le port du Cap-Haïtien dans la matinée du 8 Janvier. Mouillé dans la rade, le «Montréal» ne reçut point la visite sanitaire; mais, une heure plus tard, l'agent de la Compagnie, les commandants de l'arrondissement et de la commune, avec d'autres officiers militaires, montèrent sur le navire. Ces derniers ne quittaient pas l'agent d'une semelle.

Du bord on pouvait voir les troupes massées devant le wharf du port, avec armes et munitions de guerre. La ville était calme et morne comme une nécropole. Pour toute circulation, on n'apercevait qu'une nombreuse cavalcade dans les rangs de laquelle on voyait briller, de temps en temps, les ors des sabres et des uniformes rutilants. Les rues du Carénage en prenaient l'aspect d'une bourgade orientale où le peuple tyrannisé se cache, quand passe le pacha avec son escorte bariolée.

Par un faible qui me sera pardonné par tous les gens de cœur, je cherchais avidement à distinguer parmi les toits de la ville quelque chose de ma maison que je n'avais point vue depuis neuf ans et où ma femme devait être cruellement affectée; puis mon regard se fixa automatiquement sur la place du cimetière où dorment du sommeil éternel mes frères, mes sœurs, ma mère, ma fille, tous mes chers défunt..... Je me rejetai sur ma chaise longue et je fermai mes yeux, pour résister aux larmes. Ce fut comme un rêve fatidique et angoissant.

J'appris bientôt officiellement que le sol haïtien m'était interdit. Tous ces militaires sous les

armes étaient là pour m'en défendre l'abord. Il ne me fut pas même permis d'envoyer un mot à Madame Firmin. Plus tard, je sus même que ma maison avait été perquisitionnée, dès six heures du matin, afin de découvrir s'il ne s'y trouvait pas d'armes. Des munitions où je ne sais quoi. Plusieurs de mes amis furent arrêtés et jetés dans les cachots du Cap ou des Gonaïves, les pieds aux fers. D'autres furent forcés de se cacher ou de se réfugier dans les consulats. C'était abasourdissant.

Tant de tyrannie, tant de vexations et tant de méchancetés réunies contre un seul homme malade, ayant quitté l'Europe avec la qualité de Ministre plénipotentiaire de la République d'Haïti dans la Grande Bretagne et l'Irlande, paraissaient aussi stupides qu'odieuses. Mais voici les pièces officielles qui les avaient provoquées. On lit, en effet, dans le «Moniteur» du 24 Décembre 1910.

PARTIE OFFICIELLE**NOTE**

Monsieur Anténor Firmin, E. E. et Ministre Plénipotentiaire d'Haïti à Londres, a déserté son poste. En conséquence le Gouvernement a pourvu à son remplacement.

Port-au-Prince, le 22 Décembre 1910.

Port-au-Prince, le 22 Décembre 1910

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
De l'Intérieur et de la Police générale.

CIRCULAIRE

Aux commandants des Arrondissements de la République.

Général,

Monsieur ANTENOR FIRMIN, E. E. et Ministre plénipotentiaire à Londres, a quitté son poste sans avis préalable.

En trahissant le devoir à l'approche des élections générales pour rentrer dans le pays, comme il l'a fait en 1902, en 1908, il montre de la façon la plus évidente ses intentions.

Mais le Gouvernement a juré de maintenir la paix.

Serait coupable aux yeux de la Nation tout commandant d'arrondissement, tout commandant qui permettrait à Monsieur FIRMIN de pénétrer dans son commandement.

Ce fonctionnaire qui a renié sa mission ne doit être reçu nulle part.

Vous êtes personnellement responsable de l'exécution de mes ordres et vous les transmettrez à vos subordonnés

Accusez-moi réception de la présente et agréez, Général, l'assurance de ma considération distinguée.

JÉRÉMIE

PARTIE OFFICIELLE

NOTE

Monsieur Anténor Firmin, E. E. et Ministre Plénipotentiaire d'Haïti à Londres, a déserté son poste. En conséquence le Gouvernement a pourvu à son remplacement.

Port-au-Prince, le 22 Décembre 1910.

Port-au-Prince, le 22 Décembre 1910

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
De l'Intérieur et de la Police générale.

CIRCULAIRE

Aux commandants des Arrondissements de la République.

Général,

Monsieur ANTENOR FIRMIN, E. E. et Ministre plénipotentiaire à Londres, a quitté son poste sans avis préalable.

En trahissant le devoir à l'approche des élections générales pour rentrer dans le pays, comme il l'a fait en 1902, en 1908, il montre de la façon la plus évidente ses intentions.

Mais le Gouvernement a juré de maintenir la paix.

Serait coupable aux yeux de la Nation tout commandant d'arrondissement, tout commandant qui permettrait à Monsieur FIRMIN de pénétrer dans son commandement.

Ce fonctionnaire qui a renié sa mission ne doit être reçu nulle part.

Vous êtes personnellement responsable de l'exécution de mes ordres et vous les transmettrez à vos subordonnés

Accusez-moi réception de la présente et agréez, Général, l'assurance de ma considération distinguée.

JÉRÉMIE

Arrivé à Port-au-Prince, le 9 janvier, le «Montréal» put s'amarrer au quai. Le médecin du service de la santé monta à bord pour vérifier les documents sanitaires du navire. Le secrétaire du port, contrairement à l'usage, réclama au commissaire mon passeport et demanda à me voir. En ma qualité de Ministre plénipotentiaire d'Haïti, je n'avais pas à me procurer d'autre permis de voyager que mon passeport diplomatique, que je me contentai de lui soumettre. Ce passeport fut retenu et emporté par cet officier qui, assez curieusement, me demanda dans quelle maison ou quel hôtel je comptais descendre à Port-au-Prince. D'après la loi de 1864 sur les Passeports, on n'exige une telle déclaration, au bureau de la Place que des étrangers non établis dans le pays ; mais non seulement je ne suis pas un étranger, - quoi qu'on fasse, - mais il ne m'était même pas possible de débarquer..... Etais-ce une mystification ou une sottise? Je ne fis que lui rire au nez, pour souligner mes observations à cet égard.

Du bord, on pouvait voir une ligne compacte de troupes armées, s'étendant sur près de mille

mètres, derrière les bureaux du port et de la douane. Ils étaient, croit-on, environ cinq mille hommes, généraux et soldats, avec des caisses de munitions et même des canons, prêts à montrer la bravoure de l'armée haïtienne en face d'un citoyen désarmé. Les pièces de gros calibres du *Fort National* étaient braquées contre le «Montréal».

En dehors de l'agent de la Compagnie Générale Transatlantique, il ne fut permis à personne autre que les émissaires ou les intimes amis du Gouvernement de visiter le navire.

J'ai oublié de dire que, dans la rade de Puerto Plata, montèrent à bord deux Haïtiens, M. M. Lamarre et Laventure. Ils vivaient depuis quelques temps dans la République dominicaine, où ils étaient allés chercher du travail et de la sécurité individuelle contre les persécutions politiques. Cependant des difficultés survenues entre cette République et Haïti, à propos des lignes frontières, avaient causé des manifestations injurieuses et menaçantes, dans toute la Dominicanie, contre les Haïtiens et leurs pays. Ces deux concitoyens oubliant les misères nationales qu'ils avaient fuies, en se retirant dans la République dominicaine, furent pris d'une telle indignation

patriotique, qu'ils résolurent de rentrer chez eux, afin de mettre le Gouvernement haïtien au courant de la situation.

Débarqués à Port-au-Prince, ils furent traqués, culbutés et conduits, sous une pluie de coups de bâtons, dans les cachots infects de la prison de la capitale. Leur crime, plus repoussable aux yeux du Gouvernement que les manifestations dominicaines, était la malchance de me rencontrer inopinément à bord du «Montréal».

Aussi bien, me rendis-je à l'évidence que ce serait affronté les pires vexations et même une mort horrible, si je pensais à fouler ce sol qui m'appartient pourtant comme à mes persécuteurs, à qui je pourrais lancer les iambes acérés de Lamartine indigné:

*Quand donc ai-je vendu mon droit à l'héritage,
Esaï de la liberté ?*

Je priai donc Mr. Le Breton, qui allait au Palais National de réclamer du Président Simon qu'on accordât à Madame Firmin, au Cap-Haïtien, la permission de s'embarquer, pour gagner avec moi

la terre de l'exil. Le Président y accéda sans difficulté et, en présence du commandant, ordonna au Ministre de l'Intérieur, M. Jérémie, de télégraphier aux autorités du Cap-Haïtien d'accorder un passeport à Madame Firmin.

Inutile de m'arrêter sur les détails du voyage « Montréal » au Petit Goâve, à Saint-Marc et aux Gonaïves. Partout ce fut la même attitude belliqueuse des troupes gouvernementales pour défendre contre moi les plages haïtiennes. Aucun passager haïtien n'était admis à monter à bord. Seul, le général Cator, œil du Gouvernement, voyagea de Petit-Goâve à Saint-Marc et aux Gonaïves, de ce dernier port à Port-au-Prince, de Port-au-Prince au Petit Goâve et au Cap-Haïtien. Dans la rade de Saint-Marc, il reçut un télégramme l'avisant de sa nomination de député de la commune de l'arrondissement du Fort Liberté. Jamais il n'avait visité la localité. Avec autant de fierté que d'allégresse, il s'enquérait de la distance qu'il y a entre cette commune et la ville du Cap.

Revenu sur la rade de ma ville natale, je m'attendais à voir bientôt Madame Firmin à bord. Mais je ne tardai pas à savoir qu'on lui avait refusé un passeport. Non seulement M. Jérémie n'avait pas

exécuter l'ordre du Président, mais à un télégramme que Madame Firmin lui adressa par câble sous-marin, pour le prier de lui accorder ce passeport, il ne daigna pas même répondre....

Déjà, le 25 Décembre 1910, M. Eberle Firmin avait été révoqué de ses fonctions de secrétaire de la Légation d'Haïti à Londres, par dépêche télégraphique de M. Pétion Pierre André, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures. Ce n'était donc pas seulement à ma personne qu'on s'en prenait, mais à toute ma famille, en frappant ma femme dans ses affections et mon fils dans sa carrière à peine commencée.

Il n'est même pas nécessaire de discuter l'illégalité de la mesure gouvernementale qui m'a fermé l'entrée du territoire haïtien, m'infligeant pratiquement la peine du bannissement, sans que j'aie été jugé et condamné par aucun tribunal compétent, pour aucun crime ou délit. Mais quelles sont les accusations dont excipe contre moi le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur? «D'avoir trahi le *devoir*, à l'approche des élections générales pour rentrer dans le pays.»

Quel devoir ai-je donc trahi, en m'éloignant des rigueurs du climat européen, après avoir observé toutes les règles du droit diplomatique propres à maintenir la Légation d'Haïti à Londres dans les meilleures conditions pour fonctionner durant mon absence momentanée? Qui a dit ou fait croire à M. Jérémie que le devoir d'un ministre à l'étranger est de braver la maladie ou la mort à son poste, quand aucune négociation pendante n'existe, qui puisse lui inspirer un dévouement aussi stupide?

Profitant de l'ignorance qui règne en Haïti, on a laissé entendre que mon crime est dans le fait d'avoir quitté mon poste sans autorisation préalable. M. Jérémie a même écrit: «sans avis préalable». Mais c'est une pure hérésie de croire que, comme un militaire à qui un poste a été confié, le diplomate est obligé, pour se déplacer, d'obtenir une autorisation. En France ou en d'autres pays, où des frais de déplacements périodiques sont accordés aux agents diplomatiques et consulaires, pour qu'ils rentrent se retrouver dans la terre natale, ils annoncent d'ordinaire leur intention d'user de cette faveur et attendent qu'on leur envoie des fonds affectés à leur voyage. Cependant si, pour des raisons valables, ils se déplacent spontanément, ils ne sont exposés qu'à

perdre leurs frais de déplacement. En somme, il est bien connu que, dans les circonstances normales, les Ministres étrangers peuvent voyager sans attendre une autorisation de leur Gouvernement.

Aussi lorsqu'on eut appris, à la Havane, les mesures arbitraires adoptées contre moi, *La Política Cómica*, dont les caricatures et les *lazzis* sur le libéral Président José Miguel Gómez feraient exécuter sommairement des douzaines de journalistes haïtiens, écrivit en prose et en vers:

CHOSES DE SIMON (I)

Le général Simon, Tzar d'Haïti, est un noir des plus présomptueux que l'on connaisse. Le non moins général Firmin, Ministre plénipotentiaire en Angleterre, ayant abandonné son poste à Londres parce que le froid lui est contraire, le premier l'a qualifié de « traître » suivant ce que rapporte le câble. « Affaires des Haïtiens ! Ici, à Cuba, se promènent presque tous les ministres et consuls accrédités près les nations étrangères, et, à personne n'est arrivé de les traiter si durement

Vous êtes donc avisés, messieurs,

*Que vous vous en alliez sans retard,
Avant que notre Simon
Vous appelle aussi des « traîtres » (1)*

C'est ainsi que les déportations tyramiques de nos gouvernements attirent la risée de ceux qui nous regardent de l'étranger. M. Jérémie croit avoir justifié mon abaissement inconditionnel par le fait que je rentrais en Haïti « à l'approche des élections générales. Pour les pays civilisés, on trouvera drôle que les «élections générales» période où les libertés publiques doivent jouir de toutes les garanties légales, aient eu l'effet d'aggraver la portée de mon retour en Haïti ; pour ceux qui vivent chez nous, il paraîtra ridicule d'en parler, car il y a belle lurette que nos députés sont désignés et nommés par le gouvernement, imposés par la baïonnette aux communes qu'ils sont sensés représenter; mais où l'on n'a jamais entendu leur nom jusqu'au moment du scrutin, tel est le cas du Général CATOR sus dessus mentionné !

(1)
COSAS DE SIMON

El General Simón, zar de Haití es un moreno de lo más confiáuado que se conoce. Con motivo de haber abandonado su puesto en Londres el no

Dans tous les cas, il serait curieux d'expliquer comment ma seule présence peut troubler les manipulations électorales du Général SIMON et de JEREMIE. Le seul prétexte qu'on pourrait alléguer, c'est que mon nom réveille en chaque citoyen le sentiment de la dignité politique et rendrait plus aigu l'indignation publique devenue silencieuse par la crainte des persécutions, mais toujours comprimée.

Mais alors, ne faudrait-il pas convenir que, aux yeux de la nation, je ne suis pas le criminel que Mr JEREMIE tache d'éclabousser ! Cette influence qu'on cherche à anéantir, je l'ai acquise par 43 ans de service public, reste au-dessus de toute disqualification. Ayant exercé les plus hautes fonctions de l'Etat, j'ai toujours respecté les deniers publics et les libertés publiques. Mon passage au Ministère en deux fois, a amené une amélioration

*menos General Firmin, Ministro plenipotenciario en Inglaterra, por no convenir
el frío, el primero ha calificado de « traidor » al segundo, según cuenta el cable.*

*Cosas de los haitianos ! Aquí, en Cuba, están paseando casi todos
los ministros y Cónsules acreditados en las naciones extrajeras y á nadie se le
ha ocurrido calificarlos tan duramente.*

*Conque saben, señores,
Váyanse sin dilación
Antes que nuestro Simón
Los llame también « traidores »*

(La Política Cómica, Domingo 7 de Enero 1911. p. 8)

indéniable, des Finances de l'Etat, relevé le crédit public, et favorisé l'essor du commerce national, en diminuant la misère du peuple. Jamais, au pouvoir, je n'ai laissé les fonctionnaires ou employés publics, un mois, sans payer leurs appointements, pas plus que je ne laissais en souffrance les engagements courants du trésor. Pour obtenir de tels résultats, je n'ai recouru à aucune émission de papier monnaie, ni aucune frappe de nickel. Relations Extérieures ou Ministre d'Haïti à l'étranger, j'ai toujours réussi à faire reconnaître notre bon droit dans les négociations les plus délicates avec les grandes puissances, en mettant en œuvre une attention soutenue, tant sur la forme que sur le fond, en tirant partie du Droit Diplomatique. On fait la chasse aux firministes ! C'est un travail ingrat, un vain effort. Loin de moi la prétention que je sois le seul apte à sauver la République d'Haïti de la déchéance nationale et de la misère, dans lesquelles elle se débat si lamentablement. Je n'ai aucune ambition, aucun désir effréné de la Présidence; je mets au défi, adversaires et amis, depuis le Chef de l'Etat jusqu'aux plus humble des citoyens, de prouver que je leur ai proposé de soutenir ma candidature présidentielle. Pourtant combien de gens notables ont été où sont encore des firministes en dehors de

toute action de ma part ! Mr MURAT CLAUDE, au Palais National en présence du Président SIMON et de Mr Edmond SYLVAIN m'a déclaré avoir refusé de succéder à l'honorable Mr PALEUS SANON et d'entreprendre des négociations pour la remise de ma personne au Gouvernement du Général NORD ALEXIS en 1908 parce qu'il est un firministe. Le Président SIMON lui-même a répété plusieurs fois qu'il était firministe.

Mr JEREMIE dit qu'en rentrant dans le pays, comme je l'ai fait en 1902, en 1908, je montre de la façon la plus évidente, mes intentions. Il se garde bien de qualifier ses "Intentions".

Le fait est qu'en Mai 1902, Ministre d'Haïti à Paris, je rentrai dans le pays sous le coup d'un deuil écrasant, en convoyant le cercueil qui contient les restes mortelles d'une fille que je pleure encore.

Je quittai mon poste sans m'imaginer que le Président SAM qui, dans sa proclamation du 1^{er} Janvier 1902, avait déclaré qu'il n'abandonnerait le pouvoir ni un jour plus tôt, ni un jour plus tard, que la date décrétée par l'Assemblée Nationale, allait ouvrir une crise politique des plus orageuses, en se

retirant inopinément, une année avant cette date. Pris dans le tourbillon d'une situation absolument imprévue, je luttai de mon mieux pour résister aux courants et me tenir à l'écart des événements; mais j'y fus entraîné malgré moi. Le cœur endolori, les yeux et l'esprit obnubilés par des pleurs et un chagrin déprimant, je fus lancé dans la mêlée, comme un boulet subissant une impulsion irrésistible.

Acclamé par une grande majorité du peuple haïtien, salué par des ovations enthousiastes dans la campagne, de même que dans les grandes villes de la République que je visitai, particulièrement à Port-au-Prince où se trouvent tant de têtes et de cœurs, congratulés par les adhésion politiques des principales autorités militaires, du sud au Nord du territoire d'Haïti, je fus combattu avec non moins d'ardeur par tous ceux dont l'intérêt personnel est de conserver chez nous le régime de la tyrannie et de l'immoralité étayé sur l'ignorance de la masse.

La guerre civile en fut déchaînée; mais l'histoire impartiale n'admettra jamais que j'en fusse le promoteur ou le provocateur unique.

En 1908, j'étais en exil, à Saint Thomas, ayant autour de moi une légion de compatriotes également exilés, aiguillonnés par la faim et désespérés, qui réclamaient un coup de main périlleux à l'aide duquel ils pussent ou mourir courageusement ou ressaisir le droit de respirer au foyer natal. Les citoyens qui, dans le pays souffraient d'un régime aussi exécrable que curieux, demandaient en même temps une action énergique de ceux qui gémissaient dans l'exil. J'hésitai longtemps. Le 1^{er} juin 1907, j'essayai de désarmer la dureté du général Nord Alexis, en lui faisant sentir qu'une amnistie générale sincèrement appliquée pouvait seule contrecarrer l'exploitation de ceux qui profitaient de la situation pour sucer le trésor haïtien, en provoquant les exilés à une entreprise révolutionnaire. Mais non seulement le vieux Président n'écucha pas la voix de la clémence, il redoubla de persécutions, chassant à Saint Thomas, pour augmenter ma charge, des Haïtiens qui vivaient paisiblement et depuis des années dans les frontières dominicaines, où ils avaient établi des jardins et des cultures rémunératrices. Il ne me restait d'autre alternative que de tenter une expédition en Haïti.

Tout fut habilement organisé pour le succès de l'entreprise. Malheureusement, le Gouvernement Américain, induit en erreur sur notre mobile, (1) surveilla nos mouvements et, à la dernière heure, saisit les armes et les munitions qui devaient aboutir aux Gonaïves au moment opportun.

Déjà étaient partis de Saint Thomas les généraux appelés à prendre la direction militaire de la révolution quand je reçus la foudroyante nouvelle de cette saisie. Après avoir passé des instructions télégraphiques de faire tout le possible, pour m'expédier d'autres armes et munitions, je résolus de me rendre aux Gonaïves, au prix d'un grand sacrifice d'argent, pour aller partager les dangers que couraient mes amis et remonter leur courage par ma présence. Mais lorsque je débarquai à l'Anse Rouge, la ville de St Marc était déjà reprise par les troupes gouvernementales. Tout était perdu.....

(1) C'est une croyance généralement répandue en Haïti que les agents du Général Nord Alexis, aux Etats-Unis, avaient été les promoteurs de la saisie des armes et munitions destinées à la révolution

Tels sont les faits auxquels fait allusion M. Jérémie. De sa part, ce sont des infamies aussi criminelles que méprisables.

Puisque c'est au nom du Gouvernement du général Simon que parle le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, il devait se rappeler l'acte suivant, publié dans le Moniteur du 30 Décembre 1908, No 104:

ARRETE

*François Antoine Simon,
Président de la République.*

Considérant qu'il importe, maintenant qu'un ordre de chose nouveau a été constitué, de ramener la confiance par l'oubli du passé et par le rétablissement des garanties constitutionnelles, de travailler, par l'apaisement et le rapprochement des

... du 15 janvier 1908. Rien de moins exact. Le Gouvernement des Etats-Unis, qui croyait que notre mouvement était connexe à une conspiration d'un certain Masso Para et que son triomphe entraînerait une insurrection à Cuba et dans la République Dominicaine, en protestation contre l'influence américaine, avait agi spontanément et dans le seul intérêt de sa politique. M. Cestev, à New York, et M. Jacques Nicolas Léger, à Washington, ignoraient absolument et les apprêts et la saisie de cette expédition dont ils n'eurent connaissance que par les relations et les interviews de la presse new-yorkaise.

esprits au retour de la concorde entre les enfants d'une même patrie;

Considérant qu'un grand nombre de citoyens ont été l'objet de poursuites judiciaires et de condamnations par contumace, à la suite des événements de 1902 et ceux qui se sont déroulés dans les départements de l'Artibonite et du Nord-Ouest et dans certains arrondissement du Nord ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre fin à ces poursuites et d'anéantir les effets de ces condamnations devant la manifestation spontanée de la volonté populaire, qui a renversé le système de l'ancien régime ;

*Vu l'article 103 de la Constitution,
Sur le rapport du Secrétaire d'Etat de la Justice et de l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat,*

A ARRÉTÉ ET ARRÊTE

Art I. Amnistie pleine et entière est accordée, les droits des tiers réservés, ni aucun n'est, à tous ceux qui à la suite des événements politiques de l'année 1902 et de ceux survenus dans les

départements de l'Artibonite, du Nord-Ouest et dans certains arrondissements du Nord, ont été l'objet de poursuites ou ont été condamnés par contumace en vertu du jugement rendu par le tribunal criminel de Port-au-Prince, le 7 Septembre 1908 et ceux rendus par le conseil spécial militaire de l'arrondissement du Cap-Haïtien, en date du 24 mai 1903.

Art 2. Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté, dans toute l'étendue du territoire de la République à la diligence des Secrétaires d'Etat de la Justice et de l'Intérieur, chacun en ce qui le concerne.

Donnée au Palais National de Port-au-Prince, le 29 Décembre 1908.

A.T.SIMON

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat de la Justice,

J. J. F. MAGNY

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

RENEAUD HYPPOLITE,

A M. Jérémie, ancien juge au tribunal de cassation de la République, aurait-on besoin de rappeler que, même si ma participation aux évènements de 1902 et 1908 constituait des crimes politiques les plus repoussants, l'amnistie les efface de la mémoire des hommes, et qu'en évoquer le souvenir équivaut également à une diffamation caractérisée, tombant sous le coup du code pénal? Dans tous les cas, cet homme qui a eu le courage avilissant de toutes les lâchetés, de toutes les bassesses et de toutes les apostasies, a-t-il aussi le droit de me lancer la pierre, à propos des évènements de 1902 dont ceux de 1908 ont été les conséquences inéluctables ? La plupart de mes lecteurs seront étonnés d'apprendre qu'il a été non seulement un ardent firministe, mais encore l'auteur indirect de la conflagration qui a désolé la République en 1902. C'est en effet, M. Jérémie qui, en juillet 1902, m'a donné le conseil de m'abstenir d'aller à Port-au-Prince; et c'est bien cette abstention de ma part, qui a été la cause de la guerre civile, en déterminant les manifestations de l'opinion publique dans près de trois départements insurgés contre le Gouvernement provisoire siégeant à la capitale. Mais qu'on lise plutôt!

RÉPUBLIQUE D'HAITI

Port-au-Prince, le 11 juillet 1902

*Cabinet particulier du Secrétaire d'Etat
des Relations Extérieures*

M. A. FIRMIN

1^{er} député de la Commune des Gonaïves

Mon cher FIRMIN,

Je crois qu'ici le ton familier convient en signe d'affection. Pour n'avoir pas reçut un mot de vous, j'accusais de refroidissement votre cœur d'ami. Comme toutes les grandes âmes, vous avez pris votre revanche d'une noble façon. La lettre que m'a fait parvenir M Laventure (1) témoigne que vos sentiments pour moi sont restés les mêmes malgré l'inoffensive propagande d'une candidature neutre. Cette propagande prouve une chose, c'est que vous pouvez montrer avec orgueil ceux qui soutiennent votre candidature. Vous êtes la vaillant capitaine qui dit à l'ennemi : « Tous ces officiers que vous admirez

commandent sous vos ordres et me reconnaissent pour chef. Sans moi ils seraient peut-être encore dans l'obscurité. »

Votre candidature donne une conscience plus nette à l'élite intellectuelle de la nation. Nous vous demandons au pouvoir parce que nous voulons le règne du savoir et de la moralité. Dans l'ordre des aptitudes il y a aussi une hiérarchie. Tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas, ils feront faillite aux affaires.

Mais il me tarde de vous dire, mon cher Firmin, combien je déplore la perte de votre bibliothèque et de vos manuscrits. Les journées des 28 et 29 juin sont une nouvelle honte dans notre histoire. Calcurent-ils, vos adversaires, toute l'étendue du crime qu'ils ont commis en dispersant vos matériaux, en brûlant vos œuvres ? Détruire les travaux de l'esprit, c'est proclamer la souveraineté de l'ignorance.

(1) C'est le même qui a été, avec M. Lamarre, arrêté, conduit à coup de batons et mis aux fers dans les cachots de Port-au-Prince, en descendant du "Montréal", le 9 Janvier 1911.

On a fait au Cap une blessure bien cruelle à votre cœur déjà affligé. Ma femme allait sur la rade présenter ses condoléances à Madame Firmin, lorsqu'elle a appris que votre digne compagne n'était pas à bord du français.

La situation devient de plus en plus difficile. On trame la perte de notre autonomie. De faux patriotes demandent l'intervention du corps diplomatique dans nos affaires. Sous prétexte que Killick méconnait les ordres du gouvernement provisoire, ils poussent à ce que la Crête-à-Pierrot soit déclarée pirate. Les moins fous demandent qu'elle soit capturée par un navire de guerre étranger et conduit dans les eaux de Port-au-Prince. J'ai toujours condamné ce procédé qui consiste à faire appel aux représentants des puissances chaque fois qu'il s'agit de désarmer une partie ou de faire reculer une armée.

Aujourd'hui le plus petit commandant d'arrondissement suit cet exemple dès qu'il est menacé. C'est le corps consulaire, les

consuls qui, sur la demande du général Bastien, ont fermé l'entrée d'Aquin à la députation des Cayes.

L'histoire cependant est là pour servir d'enseignement.

La Pologne a été partagée pour avoir eu plus d'une fois l'imprudence de s'appuyer sur des représentants étrangers. Je n'ai pas manqué de le dire.

Killick est accusé d'avoir fait une commande de charbon de terre aux Etats-Unis pour aller bombarder le Cap. En justification de cette accusation on montre ses hésitations à se rendre à la capitale. A la dernière heure, nous l'avons relevé de son poste. Diplomate, vous vous expliquez les motifs qui ont déterminé cette décision.

On porte les communes à se soulever une à une dans le but de rendre impossible l'élection présidentielle. Vous connaîtrez bientôt les conspirateurs.

*NE VENEZ PAS À PORT-AU-PRINCE
avant la réunion d'un bon nombre de députés.*

Je suis d'avis que l'assemblée nationale se réunisse à Grand Goâve. Plusieurs de nos amis demandent même que les sénateurs soient élus dans cette ville. On croit sage la dernière proposition parce que la capitale est comme un camp.

Je serre la main à Démétrius, (1) à Vaugues, à tous les amis qui sont avec vous et dont on ne m'a pas encore dit les noms.

*Croyez-moi toujours, mon cher Firmin,
Votre tout dévoué,
JEREMIE.*

(1) Me. Démétrius André a été au nombre de mes amis arrêtés et enfermés, dans les cachots du Cap-Haïtien en exécution de la circulaire de M. Jérémie.

Il ne me reste rien à dire, quand on sait que c'est le même homme qui a signé la circulaire du 22 Décembre 1910, cyniquement inséré au Journal Officiel du surlendemain.

Honte et ignominie! Il faut s'arrêter là. On doit même s'éloigner de la laideur morale d'un type qui fait horreur à toutes les consciences encore saines.

Mais affirmons-le. Je reste impassible, en présence de ces flots de haine et de platitude agressive qui viennent se déferler à mes pieds sans que je cesse d'être debout, inébranlable dans ma foi aux biens et au triomphe final de la bonne cause.

Chaque jour, s'augmentera peut-être cette tourbe de jouisseurs et de sycophantes qui ourdisseront ma perte et jurent dans leur ronde infernale, que jamais je ne foulerez de nouveau la terre d'Haïti, jamais je ne rattraperai les regards sympathiques de ce peuple haïtien que j'aime si profondément et pour lequel j'ai ambitionné de si hautes destinées au nom de la race noire toute entière. Systématiquement plongé dans l'ignorance, on peut lui mettre des manchettes nues dans les mains, comme à une horde de barbares, pour massacer ceux qui réclament sa

régénération; on peut même l'exciter contre moi personnellement, comme le paysan athénien votait l'ostracisme contre le doux et impeccable ARISTIDE. Homme, je puis disparaître, sans voir poindre à l'horizon national l'aurore d'un jour meilleur. Cependant, même après ma mort, il faudra de deux choses l'une: ou Haïti passe sous une domination étrangère, ou elle adopte résolument les principes au nom desquels j'ai toujours lutté et combattu. Car au XX^e siècle et dans l'hémisphère occidental, aucun peuple ne peut vivre indéfiniment sous la tyrannie, dans l'injustice, l'ignorance et la misère.

San Juan Porto Rico, juillet 1911

Anténor Firmin

Annexe

tirés de l'œuvre d'Anténor Firmin
ces extraits qui témoignent de sa vision
progressiste d'Homme d'Etat

Toutes les races sont égales

... Dans les commencements, toutes les races d'hommes qui couvrent aujourd'hui la surface de notre planète furent également ignorantes et chétives, immorales et laides, mais à mesure qu'elles ont évolué, elles se sont améliorées, en transmettant à leurs descendants des facultés destinées à se perfectionner avec le travail des générations successives. L'hérédité physique et morale est l'élément conservateur qui fixe chaque conquête dans la famille, dans le canton et dans la contrée ; ces conquêtes, s'ajoutant les unes aux autres, amènent jusqu'aux nues des êtres partis de la poussière. Tous n'arrivent pas par les mêmes sentiers ni en même temps. Pourtant qui oserait dire que telle organisation ethnique est supérieure à telle autre, quand on sait quel laps de temps il a fallu, avec le concours des milieux et les accidents favorables, pour que les plus civilisées d'entre les races humaines parvinssent à s'affiner au point où nous les voyons maintenant.

« L'évolution sociale explique donc seule les différences de complexion morale et intellectuelle qui existent entre les diverses portions de l'humanité. Peut-être pourrait-on penser que l'organisation physique et interne de certaines races leur constitue une supériorité spéciale, même dans leur marche évolutive ; mais serait-ce raisonnable de s'arrêter à une supposition gratuite, quand la nature des climats et les circonstances historiques rendent suffisamment compte de la promptitude avec laquelle ont évolué ces races privilégiées ? Pour se renfermer dans une seule

race et en Europe, toutes les nations blanches se sont-elles montrées également aptes à l'accomplissement de certains progrès, dans la même période historique ? Ne voit-on pas au contraire la plupart de ces nations considérées comme nulles, il y a à peine deux siècles, occuper actuellement des places éminentes, tandis que d'autres, souverainement influentes au XVI^e siècle, ont perdu tout leur ancien prestige ?

« En étudiant les faits avec toute l'impartialité que comporte l'excellence de la matière, il a été démontré d'ailleurs que la race noire, que l'on a prétendu être la plus inférieure de l'humanité, aussi est douée d'une faculté d'expansion morale et intellectuelle, aussi active qu'aucune autre. Doit-on persévérer dans les erreurs du passé, malgré toutes les lumières qui jaillissent de la science moderne pour nous éclairer et nous indiquer la vérité ? L'autorité de quelques savants suffira-t-elle pour consacrer des opinions erronées, qui n'ont duré à travers tant de siècles qu'à l'aide de légendes et de préjugés, que l'on aurait honte d'affirmer dans l'ère de liberté et de progrès qui fleurit actuellement ? Non ! mille fois non !

« Au-dessus des préventions et des préjugés des savants, il y a la science ; au-dessus des erreurs systématiques des historiens il y a l'histoire ; la philosophie est plus forte, plus convaincante que tous les philosophes. Il est bon que les faiseurs de systèmes et les fondateurs de doctrines y réfléchissent. Le monde ne reste pas stationnaire. Les nations, les races, en se couduoyant sur le théâtre de l'histoire, passent sans cesse et reviennent sur la scène avec des rôles différents ; mais dans la grande harmonie de la destinée humaine, aucun de ces rôles n'est absolument futile. Les acteurs sont tous égaux en dignité ; dans une transformation perpétuelle, chacun prend et quitte les premières places. Cela continuera ainsi jusqu'au jour où ils pourront se supplanter

indistinctement sans effort ni froissement dans la fonction capitale qui est de soutenir le flambeau intellectuel qui éclaire le monde moral et immatériel, comme le soleil éclaire le monde physique et matériel.

« La race noire aura-t-elle un jour à jouer un rôle supérieur dans l'histoire du monde, en reprenant le flambeau qu'elle a tenu sur les bords du Nil et dont toute l'humanité s'est éclairée dans les premiers vagissements de la civilisation ? Je crois avoir prouvé que rien ne lui manque pour y parvenir. Tout indique en effet qu'il lui est réservé d'accomplir une nouvelle transformation d'où sortira le plus beau rayonnement du génie humain. À ses premiers pas dans la carrière de la civilisation et de la liberté, elle a donné l'exemple d'une telle précocité dans le développement de toutes les sortes d'aptitudes, que l'on a droit d'espérer en elle et d'affirmer les hautes destinées qu'elle est appelée à réaliser. »

(De l'égalité des races humaines)

Toussaint Louverture le premier des Noirs : Histoire d'un parcours extraordinaire

En ce Noir dont la grande personnalité doit rester comme un modèle impérissable, destiné à vivre éternellement dans le souvenir et l'admiration de sa race entière, on rencontre le plus merveilleux exemple de l'étonnante et prompte évolution qu'avaient subie les Africains transportés en Haïti. Né esclave, partageant l'existence misérable de tous les hommes de sa couleur que le sort avait jetés sur les côtes de Saint-Domingue, il trouva en son âme seule les aspirations supérieures qu'on verra se développer en lui avec tant d'éclat. Dévoré de la soif du savoir, mais dépourvu de moyens ; désirant déployer la plus grande somme d'activité et de vigueur corporelles, mais accablé d'une complexité débile, il a tenté sur lui-même un travail titanique. Il a mené de front deux grandes entreprises des plus difficiles : il voulut corriger

et les imperfections de son esprit et les vices de conformation de son corps. Comment a-t-il pu parfaire cette tâche si délicate et si pénible pour ceux-là mêmes qui jouissent de la liberté et qui ont hérité des dispositions humaines de vingt générations déjà transformées par une longue culture ?

Tout en montrant dans l'exécution de ses travaux d'esclave une ponctualité qui obligeait ses maîtres à tenir compte de ses efforts, il s'exerçait, par la gymnastique de la course et de la lutte, à assouplir ses membres, à raffermir son tempérament. Ce fut si bien conduit qu'il parvint enfin à se transformer complètement. Au lieu de l'enfant rabougrî et souffreteux, il devint le jeune homme le plus dispos et ensuite l'homme le mieux fait pour résister à toutes les fatigues corporelles, aux exercices les plus rudes.

Non content de cette force physique qui lui était nécessaire au premier chef, dans le rôle qu'il eût à remplir en faveur de sa race, rôle qu'il a dû avoir constamment en vue, comme le prouve sa longue, patiente et savante préparation à s'en bien acquitter, il voulut encore s'éclairer. Son génie lui fit deviner que sans les lumières de l'esprit la meilleure volonté ne suffit pas pour conduire à bonne fin une œuvre délicate et importante. Agé de plus de vingt ans, il commença à apprendre les premières lettres de l'alphabet ! Pour un autre, le succès serait impossible, tant difficile était l'entreprise ; mais pour lui, ce fut un jeu. Enseigné par un vieux Noir du nom de Baptiste, il fit des progrès si hâtifs qu'il acquit, en peu de temps, toutes les connaissances de son maître beaucoup plus dévoué que savant. Mais il ne s'arrêta pas là. Tous les ouvrages qu'il rencontrait lui étaient une bonne aubaine dont il profitait. Il travaillait sans méthode, sans principe général, il est vrai ; mais les moindres notions devenaient une semence qui germait dans son intelligence et y fructifiait.

« Ses livres préférés, dit Weandell Phillips, étaient Epictète, Raynal, les Mémoires militaires, Plutarque. Il avait appris à connaître dans les bois les vertus de certaines plantes et était devenu médecin de campagne¹. »

Plus heureux que Douglas et d'autres esclaves, il eut un maître qui ne fit rien pour contrarier ses progrès. Le colon français de Saint-Domingue était d'ailleurs un homme aimant le luxe et la distinction. Celui dont Toussaint Louverture était l'esclave ne fut donc pas peu flatté d'avoir un tel nègre : il en fit un cocher, dont l'habileté et les manières étaient une cause de légitime orgueil pour son maître.

Ce fut à cinquante ans que notre héros commença sa carrière active, en qualité de médecin, dans les colonnes de Jean-

¹ Weandell Phillips, *Discours sur Toussaint Louverture*, trad. du Dr Béthancès.

François et de Biassou. Déjà toute la partie septentrionale de Saint-Domingue était à feu et à sang. Les Noirs, répondant partout au cri de la révolte, s'étaient insurgés, décidés à disparaître en même temps que l'île, plutôt que de continuer à vivre sous le joug ignominieux de l'esclavage. Ils brûlaient tout devant eux. Terrible, mais nécessaire dévastation ! Ils avaient compris que l'amour des colons n'était pas positivement pour une terre dont les sites pittoresques et enchanteurs sont une captivante jouissance pour les yeux de l'âme ; mais bien plus pour les immenses richesses, habitations somptueuses, vastes plantations, tous les raffinements du luxe entretenus par la sueur et les tortures de l'esclave ! Tous ceux dont la froide cruauté et la brutalité cynique avaient fait germer dans le cœur du Noir la haine amère et la soif inextinguible de la vengeance, durent fuir, épouvantés, ces lieux où se prélassait naguère leur orgueilleuse paresse. Tel dont les pieds ne foulaien que les tapis moelleux, dont les lèvres n'abordaient que les coupes d'or payées par le sang et les larmes de l'Africain flagellé, surpris en plein sommeil par la flamme sinistre et crépitante de l'incendie vorace, courait, nu et désespéré, se jeter dans une embarcation fugitive, trop heureux de trouver une écuelle qui le dispensât de boire dans le creux de sa main ! Partout, l'horizon était rouge et flambait avec des lueurs infernales. Affreuse avait été l'inhumanité des maîtres, terrible était la vengeance de l'esclave. Heureux, alors, mille fois heureux était celui dont la conduite n'avait pas brisé dans l'homme noir courbé sous sa domination jusqu'à la dernière fibre du cœur, pour n'y cultiver que le farouche instinct du mal ! Ce fut le cas de Baillon de Libertas, l'ancien maître de Toussaint Louverture.

Quand l'heure était sonnée et qu'il fallait se joindre aux siens,

1. Weandell Phillips, *loco citato*.

afin de coopérer à l'œuvre sainte de la liberté, il ne voulut rien faire sans s'acquitter auparavant d'une dette de gratitude. « Avant de partir, il fit embarquer son maître et sa maîtresse, chargea le navire de sucre et de café et l'envoya à Baltimore ». Digne action tout aussi remarquable qui ne fut nullement isolée parmi ces Noirs dont la reconnaissance est une vertu spéciale !

Une fois lancé dans la nouvelle carrière où il devait cueillir tant de lauriers, pour le plus grand honneur de sa race et la plus belle des causes, il sut déployer une aptitude rare à profiter de tous les événements pour grandir et augmenter son prestige, sans se laisser briser ou diminuer par aucun. Un autre moins habile, moins intelligent, se croirait tout d'abord appelé, par sa supériorité, à réclamer la première place parmi ces hommes dont pas un seul ne le valait ; cependant il se referma plutôt dans son rôle de médecin, étendant peu à peu son influence, agissant de telle sorte qu'il devint insensiblement, mais sûrement, la voix la plus écoutée. A la fin aucune décision importante ne pouvait être prise sans lui.

Nous ne faisons pas ici de l'histoire. Il est donc inutile de rappeler tous les faits dont l'ensemble montre dans Toussaint Louverture l'organisation la plus heureuse dont la nature a pu doter un mortel. D'autres se sont acquittés de cette tâche avec une science et un talent qui ne laissent rien à faire après eux¹. Pour devenir le premier des Noirs par sa vertu, par son intelligence, par ses talents et sa bravoure, il avait grandi si bien, à mesure que sa carrière se développait en importance et en grandeur, qu'en lisant sa vie, on se rappelle difficilement sa modeste et humble extraction.

(*De l'égalité des races humaines.*)

L'évolution du peuple Haïtien paralysée par une force malfaisante

Néanmoins, il faut une conclusion à ce chapitre des gouvernements haïtiens, lequel montre comment et pourquoi la république noire a été si lente dans ses progrès, dans son développement matériel et moral.

En 1861, Edmond Paul, à peine âgé de vingt-quatre ans et par intuition, a fait le résumé suivant de cette histoire : « Des jaunes au pouvoir furent impolitiques ou impuissants, les Noirs franchement réactionnaires ou incapables. Par un jeu de bascule, ils se remplacèrent tour à tour au suprême fauteuil, le machiavélisme de la minorité servant de marchepied au vandalisme de la majorité... Au sortir du berceau, le pays lui-même oscilla de l'impuissance à l'incapacité, de l'incapacité à l'impuissance¹. »

Ces paroles aussi perspicaces que profondes, aussi sincères que judicieuses, furent absolument vraies, au moment où écrivait le jeune penseur, le patriote convaincu, la plus haute incarnation de notre conscience nationale. Le fait brutal et lamentable mais indéniable, c'est que l'évolution du peuple haïtien a été contrariée, paralysée par une force malfaisante, par une influence d'autant plus nuisible qu'elle ne s'est jamais érigée en une doctrine ouverte et soumise à la discussion. Dans tous les pays, dans toutes les races, le progrès ne s'effectue, ne se réalise, ne devient

1. Edmond Paul, *Questions politico-économiques*.

tangible que lorsque les couches sociales inférieures qui forment toujours la majorité, tendent à monter en intelligence, en puissance, en dignité et en bien-être. Là où la politique, dite éclairée, ne consisterait qu'à perpétuer l'infériorité de ces couches, formant l'assise même de la nation, en exploitant leur ignorance, il n'y a point de progrès possible. Ceux dont l'ambition étroite est de conserver perpétuellement le rang privilégié et presque fermé de classe dirigeante, peuvent profiter en bien-être et même en lumières ; mais la discipline psychologique qu'il leur faut observer, pour maintenir leur position sociale étayée sur un mensonge systématique, les entraîne inéluctablement à une détérioration morale, qui flétrit et contamine chez eux les plus heureuses qualités de l'esprit.

(M. Roosevelt, président des Etats-Unis,
et la République d'Haïti.)

Haïti doit cesser de vivre en vase clos

Les intérêts du peuple haïtien ne sont donc pas de nous enfermer dans le cercle étroit où nos pères eurent toute raison de se tenir naguère, aux prises, comme ils étaient, avec des circonstances... qui nous avaient créé des restrictions gênantes, mais commandées par la force des choses. Elles nous avaient obligés à nous priver de tous les moyens qui ont aidé les autres peuples à se développer. En nous confinant dans les limites de notre nation naissante pour découvrir les éléments de civilisation indispensables au maintien de notre organisation rudimentaire, nous avons prudemment fermé nos portes à l'étranger, qui ne se résolvait pas à voir en nous des hommes aptes à s'asseoir au banquet des peuples indépendants. C'était logique, c'était bien fait. Mais nous avons, par ainsi, perdu tout stimulant extérieur. Ceux, parmi les Haïtiens, qui avaient des demi-lumières, des demi-capacités, en profitèrent pour jouir seuls de la direction effective de la jeune nation ; car « au royaume des aveugles, les borgnes sont rois », dit le proverbe. Cette direction exclusive, en dehors de toute concurrence troublante, a été si fructueuse pour ceux qui l'ont exercée et l'exercent encore, qu'ils préféreront déployer les plus insoutenables arguties, pour conserver le statu quo. Cet égoïsme ne nous a causé que trop de tort, en nous isolant systématiquement de tous ceux dont la sympathie serait de la plus haute valeur morale, et nous apporterait un concours indirect, mais des plus utiles, dans nos efforts vers la civilisation. Il faut que nous adoptions

dès tempéraments qui nous fassent passer en toute sécurité, — d'un régime d'exception à un régime de franchise libérale, dont l'esprit de la solidarité internationale est le mobile et, en même temps la garantie. Etendons, élargissons la sphère d'activité sociale et morale dans laquelle nous voulons nous mouvoir, pour sortir d'une inertie qui est invoquée contre nous comme une preuve d'humiliante infériorité. Tout en restant fermes et inébranlables dans notre résolution de sauvegarder, coûte que coûte, notre indépendance nationale, nous devons tout faire pour attirer en Haïti l'étranger et les capitaux qu'il peut nous apporter, en même temps que son contact civilisateur, tant les capitaux immatériels consistant en intelligence pratique, habileté mécanique et habitudes de prévoyance, qu'en outillage perfectionné, machines et argent frais nécessaires à mettre en branle le travail national, avec des facilités qui rendent le travail humain rémunérateur et régénérateur dans tout pays vraiment civilisé.

*(M. Roosevelt, président des Etats-Unis,
et la République d'Haïti.)*

Pour une coopération haïtiano-américaine

Les Etats-Unis ont tout ce dont nous avons besoin pour nous lancer dans le sillon d'une civilisation active et laborieuse. Ils ont les capitaux de toute sorte : argent, machines, expérience du travail hardi et énergie morale à résister contre les difficultés. Pourquoi, s'ils désirent notre amitié — notre conservation étant devenue solidaire à leurs plus puissants intérêts —, ne "nous offriraient-ils pas cette main secourable que nous cherchions depuis un siècle, sans trop le crier, il est vrai, mais en dépendant en pure perte nos amabilités et nos concessions souriantes envers les nations riches et civilisées, qui n'auraient qu'à laisser descendre jusqu'à nous leur bienveillance philanthropique, pour assurer notre ascension au milieu des peuples christianisés ?" Je n'en vois pas la raison. A M. Roosevelt, personnellement, au parti républicain particulièrement, il pourrait y avoir un intérêt moral et politique assez tangible, à ce qu'Haïti, en tant que république noire, se développe, s'assagisse et se civilise. Le parti républicain est devenu, dans une cinquantaine d'années, le courant où viennent se canaliser les forces les plus vives de la mentalité et de l'activité américaines. Ce courant qui enflé et monte sans cesse est indubitablement destiné à dominer de plus en plus la marche de l'Union, au fur et à mesure que les Etats du Sud seront pénétrés par une civilisation plus large, grâce au passage de l'activité économique purement agricole à une activité agro-industrielle, telle que l'indiquait l'intelligent programme de M. Benjamin Harrison. Mais un des facteurs les plus immédiatement utilisables pour l'hégémonie politique des Républicains, c'est incontestablement l'accession de tous les Noirs ou leurs descendants au droit de vote. Les Afro-Américains, nous l'avons vu,

portent généralement leur bulletin en faveur des héritiers et des continuateurs de la politique de Lincoln, qui a été leur défenseur et leur libérateur. En 1859, le martyr tombé plus tard sous la balle meurtrière de Booth écrivait ceci : « La Démocratie d'aujourd'hui tient la liberté d'un homme pour absolument rien, quand elle est en conflit avec le droit de propriété d'un autre homme ; les Républicains, au contraire, sont à la fois pour l'homme et pour le dollar¹. » Les traditions des deux grands partis américains restent inchangées, jusqu'à ce jour, sinon dans la forme, puisque l'esclavage des nègres est à jamais aboli, mais au fond, avec l'antagonisme de race, dans lequel domine non seulement un orgueil stupide, mais un égoïsme économique dont les préoccupations percent de plus en plus.

(M. Roosevelt, président des Etats-Unis,
et la République d'Haïti.)

1. *Letters and Addresses of Abraham Lincoln*, p. 141 (New York, Howard Wilford Bell, 1903).

Fidélité d'Haïti à la langue française

Haïti, moins heureuse, ne participera que médiocrement à ce grand concours ouvert aux peuples de civilisation latine, en Amérique. Sociologiquement, nous sommes des Afro-latins ; mais, parmi les nations indépendantes de notre hémisphère, nous restons isolés, par la langue. Quelques-uns, en considération, sans doute, de cet isolement regrettable, ont pensé à l'utilité d'angliciser la nation haïtienne, c'est-à-dire d'y préparer intensivement et systématiquement la substitution de l'anglais au français comme la langue officielle et nationale. Mais l'anglais ne nous apporterait guère d'avantage dans le concert des petites républiques américaines. Aucune population de langue anglaise, dans les Antilles ou dans le Honduras, ne jouit de l'indépendance nationale avec l'évolution automatique, qui en est le corollaire. Il n'y a donc pas de raison pour que nous sacrifiions la langue de Voltaire à celle de Macaulay. Bien plus, malgré l'ascendant et l'utilité de l'espagnol, autour de nous, j'estime que le français lui est de beaucoup préférable, pour le développement de l'Haïtien.

Quoique nous fassions, notre origine ethnique nous empêche de caresser l'idée de nous transformer, même moralement, en Anglo-saxons. Il y a en nous une ardeur de tempérament et une richesse de sentiments affectifs trop débordantes et impérieuses, pour que nous puissions jamais nous imposer le flegme et l'égoïsme de l'homme du Nord. Il faudrait, pour cela, commencer par dépouiller notre organisme du feu caché, que le soleil de l'Afrique a allumé dans le sang généreux que nous ont transmis nos ancêtres. A peine y suffirait-il un cataclysme qui nous aurait, tout à coup, plongés dans les brouillards des ciels septentrionaux, pour plus d'un siècle. Notre race y périrait, avant de changer sa pétulance tropicale contre le self-restraint de l'homme

que le froid assagit encore plus directement que l'éducation et les lois.

D'ailleurs trouverons-nous jamais dans une langue autre que la française, une littérature mieux adaptée aux besoins de notre développement intellectuel et moral ? C'est douteux. Toutes les plus belles conceptions humaines, celles surtout qui rendent l'homme sacré à l'homme, sans distinction de classe, de race ou de couleur, celles qui infusent dans chaque âme une notion indéfendable de la liberté, de la justice et de la dignité personnelle, n'ont été aucune part exprimées d'une façon plus pénétrante que dans le livre français, dans ce langage du cœur uni à la raison dont les grands penseurs de France semblent posséder seuls le noble secret. Aussi bien, l'Haïtien, qui a besoin d'évoluer mentalement, ne saurait concevoir un meilleur instrument linguistique, quitte à y adjoindre la connaissance des idiomes indispensables à son commerce ou à son ambiance, l'anglais et l'espagnol.

Nous devons donc nous intéresser à la culture de cette belle langue française, faite de clarté et de précision, mais dont on ne goûte bien la force et la délicatesse que par une étude attentive de toutes ses transformations philosophiques et historiques.

(*Lettres de Saint-Thomas.*)

De la morale en politique

Ma vie politique est immaculée. Elle a été entièrement consacrée au relèvement matériel et moral de mon pays, pour la glorification de ma race, sans que j'aie jamais ambitionné d'autre récompense que la satisfaction intérieure du devoir accompli.

En m'efforçant d'imposer le sentiment qu'une telle consécration commande, j'ai agi avant tout dans un esprit de sollicitude patriotique, celle de ne pas laisser croire à la jeunesse grandissante que les qualités morales sont choses inutiles à ceux qui veulent s'occuper de la politique et que tous ceux qui les affichent sont des imposteurs. Pour relever notre pays de l'abattement intellectuel et moral auquel il semble condamné, il faut que le scepticisme, qui diminue l'intelligence et le cœur, fasse place à la foi dans le vrai, le juste et le bien. Pour faire naître cette foi, ne faut-il pas des exemples agissants ?

(*Une Défense.*)



Imprimé aux Ateliers Farnim
Port-au-Prince, Haïti Tel (509) 255-7177

Bibliothèque Nationale d'Haïti
ISBN 99923-3-223-3